EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.049

L'an deux mil vingt trois, le trois juillet à 17 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 11
Procurations	: 1
Votants	: 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine.

Absent avec procuration :
M. Jean-Pierre TOUZERY avait donné procuration à M. Christian DELESGUES ;

Absents excusés : Mme THOMAS Corinne ; M. PLISSON Alain

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CHAPUIS Philippe

Objet :
Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe (avancement de grade)

Vu :
- l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement;
- le code général de la fonction publique ;
- les demandes d'avancement de grade formulées auprès du centre de gestion du cher ;

Lors du précédent conseil municipal, il a été proposé la création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe par erreur, au lieu d'ATSEM principal 1ère classe. Il est donc proposé de remplacer le poste d'ATSEM principal 2ème classe par un poste d'ATSEM principal 1ère classe.

Un agent du service animation étant en mesure de bénéficier d'un avancement de grade, il convient que le Conseil prenne position sur l'évolution de carrière de cet agent.

Création de poste :
- création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2023 ;

Suppression de poste :

le comité technique paritaire n'ayant pas encore rendu son avis sur la suppression de l'ancien poste, celui-ci sera supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;
ANNULE la création du poste d'ATSEM principal 1ère classe en date du 30 mai 2023 ;
DECIDE de la modification du tableau des effectifs pour 2023 dans les conditions ci-dessus indiquées ;
INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 04 juillet 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Philippe CHAPUIS

MAIRIE de SAINT-SATUR 18 (Cher)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 juillet 2023